

Lausanne/Lugano/Zurich, le 21 octobre 2015

Nouvelle loi sur les jeux d'argent

La Confédération oublie ses engagements et tourne le dos à la protection des joueurs

Contrairement à ses engagements pris lors de la votation du 11 mars 2012, le Conseil fédéral a adopté hier le nouveau projet de loi sur les jeux d'argent qui ne prévoit pas de mesures crédibles pour protéger les joueurs. Celui-ci consacre une libéralisation du marché des jeux, notamment sur internet, qui devrait lui garantir de confortables revenus mais oublie les promesses faites en matière de responsabilité sociale.

Le Conseil fédéral a rendu public son message sur la nouvelle loi sur les jeux d'argent, qui a beaucoup surpris les milieux concernés par les problèmes d'addiction aux jeux. En effet, le projet avait été préparé pendant plusieurs années dans un esprit de consensus, afin de trouver un bon équilibre entre *revenus pour la collectivité* et *protection des joueurs* (maintenir les dommages liés aux jeux à un niveau acceptable). En contradiction avec ses engagements précédents, la Confédération change donc de cap et favorise désormais avant tout les opérateurs de jeux et ses propres intérêts (maximiser ses revenus).

Dans la présentation de son projet lors de la consultation, le Conseil fédéral proposait trois axes pour protéger les joueurs : une réglementation des opérateurs de jeux, une obligation faite aux cantons de prendre des mesures, et la création d'un organe autonome de surveillance sur le jeu excessif, afin de prévenir les conflits d'intérêts de l'Etat en la matière. En effet, l'Etat se trouve ici dans une position délicate, car d'un côté il touche des revenus fiscaux importants grâce aux jeux, et de l'autre, il doit supporter les coûts du jeu excessif, estimés à environ 600 millions par année.

Dans son texte final, la Confédération supprime ce troisième pilier, un instrument important pour prendre au sérieux la protection des joueurs. Elle refuse également de prévoir dans la loi un financement pour soutenir les mesures de protection dans les cantons. Ces derniers vont donc se retrouver seuls, sans moyens attribués, pour faire face aux problèmes de jeux. Ceci fragilisera d'autant plus le deuxième pilier.

Les joueurs, eux, seront soumis à une offre libéralisée du marché des jeux (notamment une ouverture large des jeux sur internet), sans contrepartie crédible ni protection supplémentaire. Au moment où les jeux d'argent vont probablement bientôt inonder nos smartphones, aucune mesure ne sera prise, alors même que tous s'accordent à reconnaître le potentiel addictif supérieur des jeux online. Les professionnels des addictions comptent sur le Parlement pour inverser la tendance et redonner un meilleur équilibre au projet.

Contacts :

F : Jean-Félix Savary (GREA), 079 345 73 19

D : Petra Baumberger (FS), 079 384 66 83

I : Jann Schumacher (Ticino Addiction), 079 500 74 23